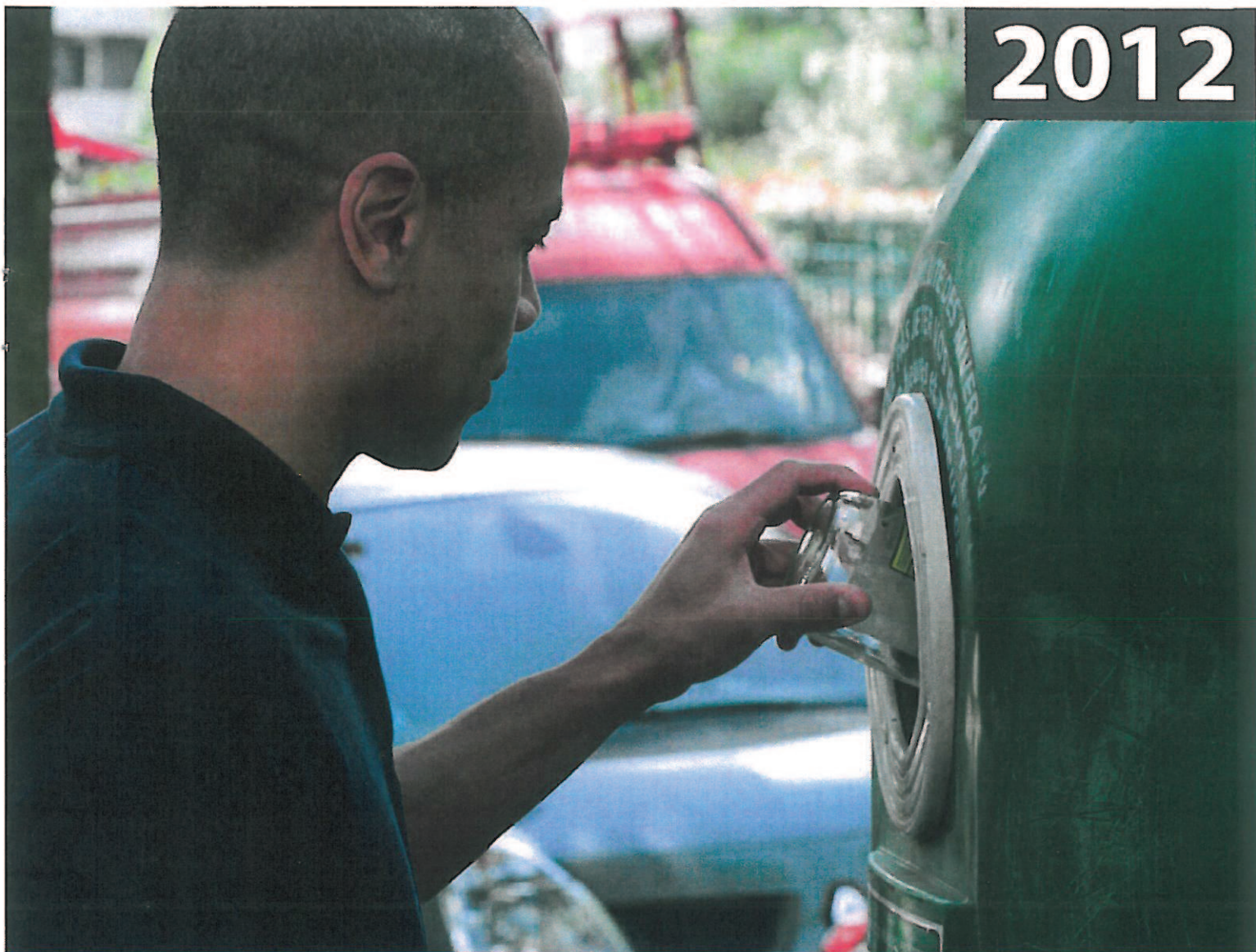


2012



RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Communauté d'Agglomération de Niort

S o m m a i r e

CADRE GÉNÉRAL DU SERVICE

1.1 Régie à autonomie financière	p 5
1.2 Effectif statutaire	p 5
1.3 Contrat Programme de Durée Eco-Emballages	p 5
1.4 Prise en compte du Plan Climat Énergie territoriale (PCET)	p 6

PRÉVENTION ET COMMUNICATION

2.1 Prévention des déchets	p 6
2.2 Compostage individuel	p 6
2.3 Couches lavables	p 8
2.4 DASRI	p 8
2.5 Actions de communication	p 8

LA COLLECTE

3.1 Collecte en porte à porte	p 10
3.2 Collectes en apport volontaire	p 10
3.3 Tonnages collectés	p 11
3.4 Collecte des volumineux sur la CAN	p 12

LES DECHETERIES

4.1 Horaires	p 13
4.2 Catégories de déchets acceptés	p 14

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

5.1 Centre de Transfert des Déchets Ménagers Assimilés	p 15
5.2 Transfert des Emballages ménagers	p 15
5.3 Transfert du Verre	p 16
5.4 CET d'enfouissement des inertes	p 17
5.5 Plate forme de compostage des déchets verts	p 17
5.6 Unité de compostage des boues	p 17

LES STATISTIQUES

6.1 Statistiques générales.....	p 18
6.2 Le recyclage	p 20
6.3 Respect des objectifs réglementaires de prévention et de recyclage	p 20

ANALYSE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

7.1 Modalités d'exploitation	p 21
7.2 T.E.O.M.	p 22
7.3 Montant annuel des prestations	p 23
7.4 Montant annuel des dépenses et recettes	p 24

ANNEXES	p 25
---------------	------



La Communauté d'Agglomération de Niort en chiffres

- 29 communes
- 102 délégués communautaires
- 102 834 habitants
- 541 km²
- 4 espaces : la plaine, le Marais poitevin des Deux-Sèvres, la ceinture périurbaine et le centre urbain
- 31 décembre 1999 : création de la CAN
- 31 décembre 2000 : extension du périmètre de la CAN
- 22 mai 2002 : création de la Régie des déchets ménagers

Source INSEE 2009

La Communauté d'Agglomération de Niort est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui regroupait, au 1^{er} janvier 2011, 29 communes sur 54 000 hectares, représentant 101 451 habitants (source INSEE 2009).

1. CADRE GÉNÉRAL DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2012, le service de la collecte et du traitement des déchets ménagers était assuré en régie directe.

La Communauté d'Agglomération de Niort assure directement la compétence « élimination des déchets ménagers » dans la compétence optionnelle « Environnement » depuis le 1^{er} janvier 2001.

1.1 Régie à autonomie financière

En application de la décision du Conseil de Communauté du 6 mai 2002, il a été créé, depuis le 1^{er} juillet 2002, une régie administrative à autonomie financière pour la gestion des déchets ménagers.

1.2 Effectif statutaire

L'effectif statutaire ouvert du service collecte et traitement des déchets sur l'ensemble des communes était de 149 agents au 31 décembre 2012 (146 au 1^{er} janvier 2012). 138 agents statutaires, stagiaires, détachés ou contractuels de longue durée étaient inscrits à l'effectif (idem au 1^{er} janvier 2012).

1.3 Contrat Programme de Durée avec l'organisme agréé Eco-Emballages

En application du Contrat Programme de Durée, signé par la Ville de Niort le 22 décembre 1994 avec la société agréée Eco-Emballages, le contrat pour la valorisation des emballages ménagers s'est poursuivi avec la CAN, suivi de la signature du Barème E, « contrat pour l'action à la performance », par délibération en date du 26 septembre 2011.

Ce nouveau contrat effectif au 1^{er} janvier 2012 a pour conséquence de :

- modifier sensiblement le mode de calcul des soutiens à la tonne triée et à la communication en se basant davantage sur la notion de performance de recyclage ;
- modifier le mode de gestion de la revente des matériaux.

Les simulations permettant de mesurer l'impact du changement de contrat sur les montants versés permettent d'espérer une évolution d'environ +10% des recettes perçues.

1.4 Prise en compte du Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Depuis 2010, la CAN s'est engagée dans la construction d'une politique «énergie-climat» à travers la démarche de labellisation Cit'ergie et l'élaboration du PCET.



L'activité de la Régie des Déchets Ménagers en est une des composantes et participe à l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique.

2. PRÉVENTION ET COMMUNICATION

2.1 Prévention des déchets

Dans le cadre de sa compétence « *Élimination des déchets* », la CAN a contractualisé avec l'ADEME un Programme Local de Prévention des Déchets dans le cadre des lois Grenelle et dans la continuité du programme IDEAL 79 initialisé en 2004 et financé par l'Europe (programme Life). Le financement apporté par l'ADEME est de l'ordre de 115 000 € par an jusqu'en 2014.

A ce titre, plusieurs actions ont déjà été initiées telles la promotion des opérations d'éco-consommation, la distribution de « stop pub », les éco-manifestations, la mise en œuvre du projet de ressourcerie, le compostage domestique, la promotion des couches lavables, des actions d'éco-exemplarité de la collectivité.



2.2 Compostage à domicile

L'opération d'extension du compostage domestique s'est terminée en 2010 sur l'ensemble des communes de la CAN (excepté Niort et Chauray).

Aujourd'hui, l'ensemble des usagers en habitat individuel a donc la possibilité de valoriser ses biodéchets.

Une action de compostage collectif en pied d'immeuble a été initiée à Niort sur la Zone Urbaine Sensible sur la résidence Broglie en mars 2011 ainsi que deux points en septembre et octobre 2012 sur la résidence Fief Chapon et la résidence Chamoiserie.

Compostage individuel : répartition des foyers équipés et taux de participation par commune* (au 31/12/2012)

* exceptés Niort et Chauray

Commune	Nombre de foyers	Nombre de composteurs avec bio-seaux	Nombre de bio-seaux uniquement	Taux de participation
Aiffres	2 130	674	23	32,7 %
Amuré	155	110	1	71,6 %
Arçais	290	155	1	53,8 %
Bessines	633	289	2	46 %
Le Bourdet	207	97	1	47,3 %
Coulon	940	424	8	46 %
Echiré	1 340	607	30	47,5 %
Epannes	326	162	1	50 %
Frontenay-Rohan-Rohan	1 178	496	6	42,6 %
Magné	1 260	490	14	40 %
Mauzé-sur-le-Mignon	1 172	468	6	40,4 %
Priairé	49	34	0	69,4 %
Prin-Deyrançon	222	142	2	64,9 %
La Rochénard	185	99	3	55,1 %
Saint-Gelais	650	343	15	55,1 %
Saint-Georges-de-Rex	170	95	2	57,1 %
Saint-Hilaire-la-Palud	700	378	3	54,4 %
Saint-Maxire	453	236	3	52,8 %
Saint-Rémy	407	174	3	43,5 %
Sansais-La Garette	305	154	1	50,8 %
Sciecq	230	114	3	50,9 %
Thorigny-sur-le-Mignon	33	20	0	60,6 %
Usseau	350	228	0	65,1 %
Vallans	280	158	3	57,5 %
Le Vanneau - Irleau	370	198	5	54,9 %
Villiers-en-Plaine	610	347	9	58,4 %
Vouillé	1 258	574	19	47,1 %
TOTAL	15 903	7266	164	46,7 %

2.3 Couches lavables



Chaque enfant produit, de la naissance à l'acquisition de la propreté, une tonne de déchets générée par 4 500 à 6 000 couches jetables.

Sur le territoire de la CAN, les couches jetables représentent 4,5 % des ordures ménagères, soit près de 1 200 tonnes de couches jetées par an.

Afin de mieux faire connaître les couches lavables, une animatrice a été recrutée pour en promouvoir l'utilisation.

Par ailleurs, la CAN propose aux parents une aide financière de 60 €, renouvelable une fois, pour l'achat de 12 couches lavables.

En 2012, 12 foyers ont bénéficié de la subvention.

2.4 Déchets d'Activité de Soins des Insulinos-dépendants (DASRI)

Depuis septembre 2006, la reprise des Déchets d'Activité de Soins des Insulinos-dépendants s'est organisée sur le territoire de la CAN, afin de répondre aux attentes des associations de diabétiques et des centres de tri.

Rappel du principe :

Les pharmaciens délivrent un collecteur individuel aux patients insulinos-dépendants. Une fois plein, ce bac est ramené par le patient à la pharmacie.

La traçabilité de la filière est assurée par la présence de codes barre sur les boîtes. Une fois collectés, les bacs individuels sont envoyés à Nantes, à l'usine d'incinération Valoréna qui est agréée pour le traitement de ces déchets spécifiques.



Un décret du 30 juin 2011 acte la création d'une Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour les DASRI. Il organise la collecte et le traitement de ces déchets et détaille l'organisation qui doit être mise en place pour les producteurs de médicaments et des dispositifs médicaux financent la filière.

La CAN a été référencée auprès de l'éco-organisme nouvellement créé. La contractualisation devrait aboutir en 2013.

2.5 Actions de communication

Comme chaque année et de manière régulière, des articles consacrés aux déchets ménagers ont été publiés dans « Territoires de Vie » et dans les bulletins municipaux des communes, ainsi que sur le site Internet de la CAN et sur la radio locale D4B.

Les Assistantes de la Prévention et du Tri ont mené diverses actions de sensibilisation :



- Accompagnement des visites des installations (déchèterie, station de compostage),
- Information et interventions dans les écoles primaires et collèges,
- Information en porte-à-porte de tous les foyers suite, notamment, à la mise en place du « ruban rouge » sur les conteneurs présentant des erreurs de tri.

Les interventions spécifiques :

- Passage des Assistantes de la Prévention et du Tri à des fins de sensibilisation et remise de cabas et plaquette de tri (sac de pré collecte),
- Sensibilisation sur le tri des agents municipaux et de proximité.

Les actions de communication du « maître composteur » ont porté sur :

- Permanences pour diffusion d'informations,
- Distribution des composteurs,
- Suivi des foyers équipés après un an d'utilisation du compostage individuel,
- Accompagnement des sites de compostage collectif sur Niort,
- Participation aux manifestations sur le territoire (salon horticole, salon de l'habitat, FIFO).

Des supports de communication ont été réalisés :

- Guide de la Prévention et du Tri,
- Réglette de tri,
- Calendriers de collectes,
- Guide du décheteur (typologie des déchets acceptés, horaires, ...),
- Guide et charte du compostage.
- Charte de l'éco-consommation (financé en 2010 par le Conseil Général),
- Guide de compostage « Petit guide pour un compostage réussi »,
- Guide et charte du compostage collectif,
- Réimpression d'autocollants de sensibilisation au tri des déchets,
- Guide des couches lavables et panneaux d'exposition sur les couches lavables.



3. LA COLLECTE

3.1 La collecte en porte-à-porte

Fréquence de collecte et population desservie

		Population desservie	Ordures ménagères	Emballages Journaux Magazines	Verre ménager	Biodéchets
Niort	Hypercentre	2 000	C 5	-	-	-
	Périphérie centre-ville et habitat collectif*	10 000	C 2	C 1	C 0,25	C 1
	Pavillonnaire	50 000	C 1	C 1	C 0,25	C 1
Chauray		6 000	C 1	C 0,5	-	C 1
Hors Niort		34 000	C 1	C 0,5	-	-

* l'habitat collectif n'est pas desservi par la collecte sélective en porte-à-porte

Note

C1: une collecte par semaine - C2: deux collectes par semaine - C5: cinq collectes par semaine - C0,5: une collecte tous les 15 jours - C0,25: une collecte par mois

Achat d'une benne spécifique pour la collecte du verre :



Pour améliorer la qualité du verre collecté en porte-à-porte et les conditions de sécurité, la Régie des Déchets Ménagers a fait l'acquisition d'une benne spécifique à chargement gravitaire.

Ce type de collecte sera généralisé sur Niort dès 2013.

3.2 La collecte en apport volontaire

Nombre de cubos (bornes d'apport volontaire)

	Nombres de conteneurs
Emballages ménagers	89
Journaux / Magazines / Revues	93
Verre ménagers	296
Vêtements	46



En partenariat avec la CAN, l'Association TRIO, émanation d'Emmaüs, assure la collecte des textiles usagés sur 46 points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire, dont les déchèteries de Niort, Echiré, Magné et Aiffres.

En 2012, près de 288 tonnes de textile ont été détournées du tout-venant, dont 106 tonnes provenant des apports directs sur le site d'Emmaüs à Prahecq.

Ces textiles sont valorisables à 87% par réemploi ou recyclage. Seuls les 13% restants sont traités par enfouissement. Parallèlement, la CAN a signé une convention de partenariat, validée par la délibération du 26 septembre 2011, avec ECO TLC, éco-organisme textile - habillement - linge de maison - chaussures. ECO TLC reverse une subvention annuelle de 0,10 € / habitant.

3.3 Tonnages collectés

Tonnages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire

	Collecte en porte-à-porte	Collecte en apport volontaire
Ordures ménagères	21 490	-
Emballages ménagers Journaux / Magazines	5 742	319
Biodéchets	6 559	-
Verre ménager	1 706	2 049
Cartons	144	-
Vêtements	-	182



3.4 Collecte des volumineux sur la CAN

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, liée à l'Opération de Renouvellement Urbain, déployée sur la Zone Urbaine Sensible de Niort, la Régie des Déchets Ménagers a mis en place, à partir de septembre 2010, un service de collecte des volumineux.



A compter de septembre 2011, ce service a été étendu à l'ensemble du territoire communautaire. Ce service s'adresse aux particuliers qui souhaitent faire enlever des objets de grande taille qui ne peuvent pas être acheminés en déchèterie dans un véhicule léger, par exemple : sommier, gros électroménager, meubles non démontables, ... Cet enlèvement se fait moyennant prise de rendez-vous au 0 800 33 54 68 ou sur une boîte dédiée : volumineux@agglo-niort.fr.

En 2012, 838 interventions ont été réalisées (voir le détail par commune dans le tableau ci-dessous).



Nombre d'interventions pour la collecte des volumineux

Aiffres	36	Prin-Deyrançon	3
Amuré	6	La Rochénard	3
Arçais	6	Saint-Gelais	14
Bessines	9	Saint-Georges-de-Rex	1
Le Bourdet	2	Saint-Hilaire-la-Palud	3
Chauray	47	Saint-Maxire	7
Coulon	12	Saint-Rémy	2
Echiré	16	Sansais-La Garette	5
Epannes	3	Sciecq	1
Frontenay-Rohan-Rohan	31	Usseau	1
Magné	32	Le Vanneau - Irleau	5
Mauzé-sur-le-Mignon	16	Villiers-en-Plaine	13
Niort	541	Vouillé	18
Priaire	5	TOTAL	838

4. LES DECHETERIES

Plusieurs travaux ont été effectués ou sont en cours sur les déchèteries :

- mise en service de la nouvelle entrée du Vallon d'Arty, avec repositionnement du poste d'entrée et du pont-bascule, ainsi que la réalisation de plateformes pour le déchargement au sol des déchets verts et des gravats, dans de meilleures conditions d'ergonomie et de sécurité pour les véhicules à remorque ;
- travaux de réaménagement de la déchèterie du Vanneau-Irleau en cours, interrompus en octobre 2012 suite aux intempéries ;
- importants travaux de mise aux normes suite à l'évolution de la réglementation ICPE relative aux déchèteries applicable à compter du 1^{er} janvier 2013. En particulier, des garde-corps ont dû être installés sur tous les quais de déchargements, et les circulations ont été modifiées sur les petites déchèteries pour permettre un vidage au sol.

4.1 Les horaires

La CAN comptabilise 13 déchèteries sur son territoire.

Horaires de déchèteries

	LUNDI		MARDI	MERCREDI		JEUDI	VENDREDI		SAMEDI	DIMANCHE
	HORAIRES HIVER			HORAIRES ÉTÉ			HORAIRES HIVER-ÉTÉ			
AIFFRES Lieu-dit "Saint-Maurice"	14 h - 18 h		Fermée	14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	9 h - 13 h 14 h - 18 h	9 h - 13 h 14 h - 18 h	9 h - 13 h
AMURÉ Lieu-dit "Barcelone"	13 h - 17 h		Fermée	13 h - 17 h		Fermée	Fermée	14 h - 17 h		Fermée
BESSINES Lieu-dit "Les Grands Marais"	13 h - 17 h		Fermée	13 h - 17 h		Fermée	13 h - 17 h	9 h - 12 h 13 h - 17 h	9 h - 12 h 13 h - 18 h	Fermée
COULON Lieu-dit "Les Champs Renards"	9 h - 12 h 13 h - 17 h		Fermée	13 h - 17 h	13 h - 17 h	13 h - 17 h	9 h - 12 h 13 h - 17 h	9 h - 12 h 13 h - 17 h	9 h - 12 h 13 h - 18 h	Fermée
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN Lieu-dit "Boussais"	9 h - 12 h 30		13 h - 17 h	13 h - 17 h		9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30 13 h - 17 h	9 h - 12 h 30 13 h - 17 h	9 h - 12 h 30 14 h - 18 h	Fermée
LE VANNEAU Lieu-dit "La Grande Paloube"	8 h 30 - 12 h		Fermée	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h 13 h - 17 h		Fermée	8 h 30 - 13 h		Fermée
NIORT - VALLON D'ARTY Rue de Sérigny	10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h		10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	9 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	9 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
NIORT - SOUCHÉ Rue de Vaumorin	10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h		10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	9 h - 12 h 13 h 30 - 19 h		Fermée
MAGNÉ Lieu-dit "La Trappe aux Loups"	9 h - 12 h 13 h - 17 h		13 h - 17 h		Fermée	9 h - 12 h 13 h - 17 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 17 h		Fermée
PRIN-DEYRANÇON Lieu-dit "Le Haut Pié Blanc"	9 h - 12 h 14 h - 18 h		14 h - 18 h		Fermée	14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 13 h - 18 h		Fermée
ÉCHIRÉ Z.I. Le Luc	9 h - 12 h 14 h - 18 h		14 h - 18 h		9 h - 12 h 14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h		9 h - 12 h
SAINT-HILAIRE LA PALUD Lieu-dit "Prairie d'Issai"	13 h - 17 h		Fermée	13 h - 17 h		Fermée	13 h - 17 h	9 h - 12 h 13 h - 17 h	8 h - 12 h 13 h 30 - 17 h 30	Fermée
VOUILLÉ Lieu-dit "Fend le Vent"	9 h - 12 h 13 h - 17 h		Fermée	9 h - 12 h 13 h - 17 h		Fermée	9 h - 12 h 13 h - 17 h	9 h - 12 h 13 h - 17 h		Fermée
	9 h - 12 h 13 h - 17 h			9 h - 12 h 14 h - 18 h			9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 13 h - 18 h		

4.2 Catégories de déchets acceptés sur les déchèteries

Tonnages des déchets traités par déchèteries

	Batteries	Ferrailles	Tout-venant	Inertes	Déchets verts	Huile moteur	DMS	Bois	Cartons	DEEE	Total Déchèteries	Nombre de visiteurs	Nbre de visiteurs Evolution 2011 / 2012
Aiffres	-	-	295	667	852	-	4	114	62	-	1 994	33 689	- 12,04 %
Amuré	-	-	80	-	202	-	-	28	8	-	318	3 816	+ 75,53 %
Bessines	-	-	154	-	346	-	-	41	17	-	558	8 790	- 1,68 %
Coulon	-	-	85	-	581	-	-	40	21	-	727	9 344	- 11,62 %
Echiré	1	115	594	1 050	1 658	-	18	291	115	83	3 925	47 253	+ 10,74 %
Frontenay-Rohan-Rohan	-	-	93	-	403	-	-	50	25	-	571	9 495	- 9,04 %
Le Vanneau - Irleau	-	-	41	-	128	-	-	13	4	-	186	771	Fermeture pour travaux
Magné	-	-	131	-	402	-	-	86	27	-	646	14 483	- 21 %
Niort - Vallon d'Arty	8	346	1 324	2 011	1 790	10	26	723	809	251	7 378	85 337	+ 9,78 %
Niort - Souché	11	316	959	1 510	1 064	7	34	397	348	206	4 852	77 221	- 7,30 %
Prin-Deyrançon	-	131	547	1 038	656	2	7	226	78	64	2 749	23 761	+ 10,92 %
Saint-Hilaire-la-Palud	-	-	82	-	192	-	-	52	15	-	341	3 952	- 10,43 %
Vouillé	-	-	120	-	558	-	-	39	18	-	735	10 550	+ 7,99 %
Divers sites, DMS	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3	-	
TOTAL	20	908	4 505	6 276	8 852	19	92	2 100	1 627	604	24 983	329 033	



Taux de fréquentation :

Sur l'année 2012, chaque habitant de la CAN utilise donc, en moyenne, 3 fois par an les services d'une déchèterie.

- transfert de 7 000 visiteurs de Souché au Vallon d'Arty entre 2011 et 2012, sans doute du fait de la mise en service de la plateforme de déchargement au sol.
- fermeture, courant 2012, de la déchèterie du Vanneau-Irleau, pour réaménagement, ce qui a entraîné un transfert d'une partie des usagers sur Amuré. Simultanément, la fréquentation de celle de Saint-Hilaire la Palud a baissé de plus de 10 %.
- chute de la fréquentation des petites déchèteries du Marais et en particulier Magné : moins 21 %.

5. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE LA CAN

- Centre de compostage des déchets verts / fraction fermentescible des ordures ménagères, route de Sérigny, à Niort
- Centre de co-compostage de boues / déchets verts, route de Sérigny, à Niort
- Dépôts d'inertes, route de Sérigny, à Niort
- Centre de transfert des déchets ménagers et assimilés, rue de Vaumorin, à Niort



5.1 Centre de transfert des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)

La Commission pour la Mise en Oeuvre des Servitudes Associées au Périmètre de Protection (COMOSAPP) des captages du Vivier et Gachet étudie depuis juin 2012 les possibilités de réaménagement sur place du centre de transfert des déchets ménagers de la CAN, l'autre hypothèse étant de le reconstruire sur un autre site.

La COMOSAPP associe les services de l'État (ARS, DREAL, DDT, la Ville de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier, l'Hydrogéologue agréé et la CAN).

L'installation de transfert d'ordures ménagères et déchets assimilés permet le regroupement des déchets puis leur rechargement sur des camions gros porteurs pour être dirigés :

Vers les centres de stockage de déchets ultimes suivants, après appel d'offres (01/11/2009) :

- CSDU du Vigeant (86) pour le tiers du tonnage ;
- CSDU d'Amailloux (79) pour le tiers du tonnage.

Vers un centre de valorisation des déchets par traitement à la chaux :

- VPO à Lezay (79) pour le dernier tiers.

Il est à remarquer que l'usine VPO n'étant pas en service suite à sa reconstruction, les tonnages ont été redirigés vers le site d'Amailloux (en sous-traitance de VPO) en 2012.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères et assimilées	24 747	23 068	22 481	21 599	20 792	21 553	21 490
Autres ordures ménagères autres collectivités	837	1 579	861	-	-	-	-
Tout-venant	4 736	4 358	5 100	4 362	4 713	4 847	4 505
DAE des artisans commerçants et déchets des services	5 161	4 533	4 523	4 176	5 101	3 847	3 756
Refus de compostage (issus du Vallon d'Arty)	23	3	36	62	62	107	84
Divers (volumineux, encombrants, cubos, refus, ...)	-	-	-	-	-	197	34
TOTAL	35 504	33 541	33 001	30 199	30 668	30 551	29 869



5.2 Transfert des emballages ménagers

En l'absence de centre de tri des déchets recyclables sur le territoire de la CAN, les emballages et journaux, magazines, revues collectés en porte-à-porte ainsi que les emballages issus des points d'apport volontaire transitent sur un quai de transfert du Vallon d'Arty avant transport au centre de tri de Bressuire.

5.3 Transfert du verre ménager

Il existe deux cases à verre sur le territoire de la CAN :

- Une zone d'entreposage du verre ménager avant évacuation pour valorisation sur le site de Souché,
- Une zone d'entreposage du verre ménager avant évacuation pour valorisation sur le site de Prin-Deyrançon.

Le verre ménager est transporté sur SAMIN Cognac (16) par le transporteur FONTAN.

5.4 CET de classe III pour l'enfouissement des inertes

Le site du Vallon d'Arty présente un centre d'enfouissement technique de classe 3 pour le stockage des inertes de type H (déblais de terrassement et de terres non polluées).

Le centre a reçu 9 371 tonnes en 2012, essentiellement des inertes provenant des apports des particuliers en déchèteries (6 276 tonnes), le reste des apports étant constitué par les apports Ville de Niort et CAN.

5.5 Plateforme de compostage déchets verts / FFOM

La plateforme de compostage est autorisée pour traiter 30 000 tonnes par an de déchets verts et fermentescibles.

En 2012, le tonnage de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) est de 6 559 tonnes, pour un total composté de 17 987 tonnes.

Les eaux de pluie sont récupérées dans des bassins qui permettent l'arrosage des andains.

5.6 Unité de compostage des boues

L'installation est toujours arrêtée. Les boues sont évacuées chez un prestataire de service, budgétairement à la charge du service assainissement de la CAN.

Suite à l'expertise judiciaire qui a pris fin en juillet 2012, des travaux doivent être entrepris.



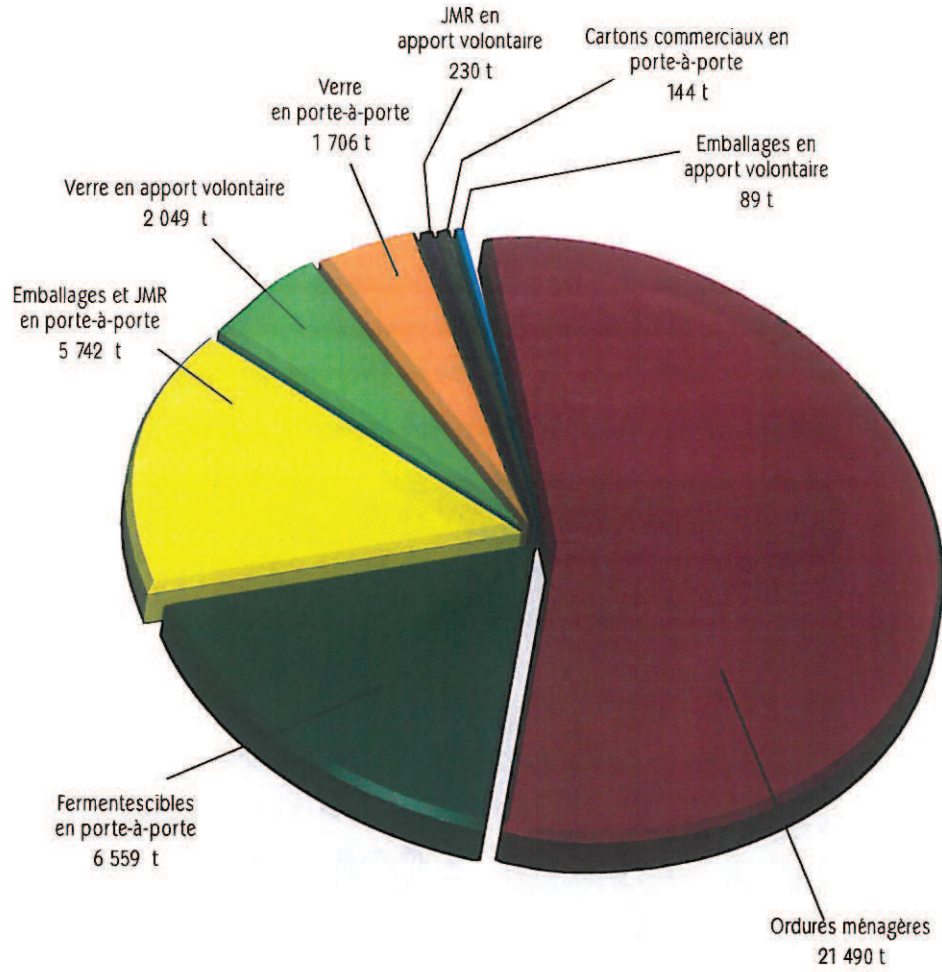
6. LES STATISTIQUES

6.1 Statistiques générales

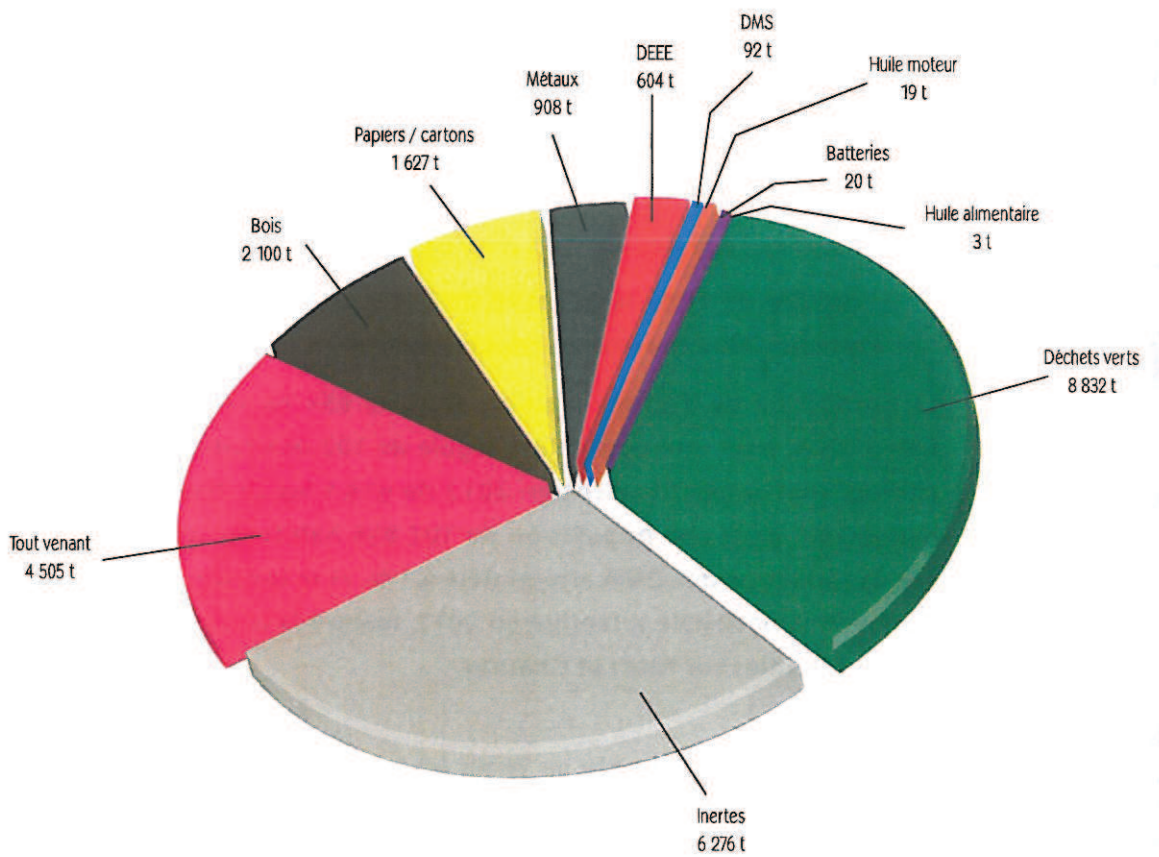
Le total des quantités de déchets ménagers collectés en 2012 est de 63 177 tonnes dont 6 276 tonnes de déblais inertes.

Tonnages globaux des déchets (PàP, AV et déchèteries)

	En tonnes			Évolution du pourcentage
	2012	2011	2010	2011-2012
COLLECTE EN PORTE-A-PORTE				
Ordures ménagères	21 490	21 553	20 792	- 0,29 %
Emballages ménagers	5 742	6 062	6 006	- 5,28 %
Fermentescibles	6 559	6 560	6 206	0 %
Verre ménager	1 706	1 491	1 477	+ 14,42 %
Cartons commerciaux	144	174	201	- 17,24 %
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE				
Emballages ménagers	89	83	82	+ 7,23 %
Journaux / Magazines / Revues	230	229	247	+ 0,44 %
Verre ménager	2 049	2 040	2 162	+ 0,44 %
Vêtements	182	186	-	- 2,15 %
TOTAL HORS FFOM	31 632	31 818	30 967	- 0,58 %
TOTAL	38 191	38 378	37 173	- 1,77 %
DECHETERIES				
Tout-venant + DMS	4 597	4 949	4 794	- 7,11 %
Déchets verts	8 832	8 800	8 321	+ 0,36 %
Autres produits recyclables	5 281	4 874	4 132	+ 8,35 %
Inertes	6 276	7 293	6 609	- 13,94 %
TOTAL	24 986	25 916	23 856	- 3,59 %
TOTAL GÉNÉRAL (Collectes + déchèteries)	63 177	64 294	61 029	- 1,74 %
TOTAL DÉCHETS ÉLIMINÉS (au sens Grenelle)	26 479	26 806	25 648	- 1,21 %



Déchets reçus en déchèterie en 2012 - 24 986 tonnes



6.2 Le recyclage

Le passage systématique des assistantes de la prévention et du tri pour corriger les erreurs de tri (opérations « ruban rouge ») a permis d'améliorer le taux de refus des recyclables au centre de tri de Bressuire qui était supérieur à 10 % avant 2010.

Cependant, le taux de refus est passé de 7 % en 2011 à 8,7 % en 2012 du fait du non-remplacement d'une assistante de la prévention et du tri. Ce sont donc seulement 484 tonnes qui sont enfouies au CSDU d'Amilloux.

Les quantités réellement recyclées sont les suivantes :

Déchets valorisés		En tonnes
Verre ménager (entrée Saint-Gobain)		3 583
Emballages ménagers (sortie centre de tri SVL)	Acier	245
	Aluminium	10
	Cartons	918
	Briques alimentaires	92
	Plastiques	570
	Journaux / Magazines / Revue	3 173
	Gros de magasin	242



6.3 Respect des objectifs réglementaires de prévention et de recyclage

La Loi Grenelle 1er du 3 août 2009 fixe des objectifs de prévention et de recyclage des DNA (Déchets Non Dangereux) :

- réduire la production par habitant d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA*) de 7 % entre 2008 et 2013 ;
- orienter vers le recyclage 45% des Déchets Ménagers et Assimilés en 2015 (35 % en 2012) ;
- recycler 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2012 ;
- réduire de 15 % la quantité de Déchets Non Dangereux stockés et incinérés à l'horizon 2012 (au niveau départemental).

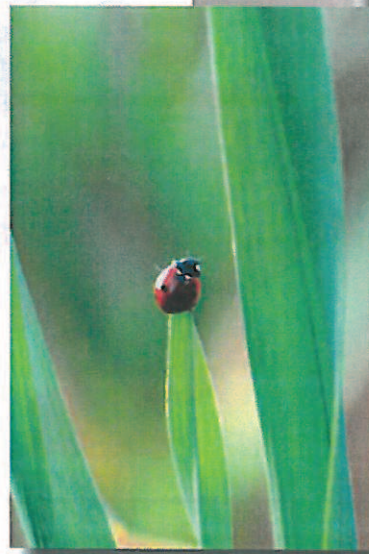
La production de déchets était en 2008 de 654 kg/an/hab de DMA dont 398 kg/an/hab d'OMA, pour une population légale de 102 064 habitants sur la CAN en 2008. Ces chiffres sont respectivement en 2012 de 615,5 kg/an/hab de DMA dont 371,5 kg/an/hab d'OMA pour une population de 102 834 habitants (population INSEE 2010). En 4 ans, la réduction des OMA atteint déjà 6,1 %, et le tonnage par habitant est conforme à la moyenne nationale attendue en 2013, malgré la prise en compte de la collecte des fermentescibles sur Niort et Chauray.

* les OMA sont constitués de l'ensemble des déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire, hormis les cartons commerciaux de centre-ville et les vêtements, soit en 2011 : 38 018 tonnes.

En considérant les inertes collectés en déchèteries comme non valorisés, le taux de recyclage global est de 51,3 % (32 492 tonnes des 63 298 tonnes collectées hors déchets des activités économiques). Si l'on considère les inertes comme valorisés, ce taux de recyclage atteint 61,2 %, bien au-delà des 45 % préconisés par la loi en 2015.

Les performances de recyclage sont bonnes pour les emballages (1 890 tonnes, soit 18,4 kg/an/hab pour un objectif de 18 kg/an/hab attendu au niveau national en 2012), et pour le verre (34,8 kg/an/hab pour un objectif de 35 kg/an/hab attendu au niveau national en 2012).

Les Déchets Non Dangereux (DND) envoyés en centre de stockage (hors déchets des activités économiques) représentaient 28 251 tonnes en 2008, 26 706 tonnes en 2009, 26 806 tonnes en 2011 et 26 113 tonnes en 2012, soit une baisse de 5,4 % par rapport à 2008 (année de référence de la loi Grenelle 1), et une baisse de 2,2 % par rapport à 2009 (année de référence du Programme Local de Prévention des Déchets-PLPD).



7. ANALYSE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

7.1 Modalités d'exploitation

Durant l'année 2012, la cellule administrative a organisé quatre conseils d'exploitation de la Régie des Déchets Ménagers, à raison d'un par trimestre soit :

- le 20 février,
- le 21 mai,
- le 17 septembre,
- le 12 novembre.

L'Atelier Mécanique

Depuis février 2007, la gestion de l'atelier mécanique est assurée par le service Aménagement et Patrimoine, et budgétairement, relié à la Régie des Déchets Ménagers.

Pour 2012, les dépenses du garage s'élèvent à 880 168,47 €.

7.3 Montant annuel des prestations

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

PRESTATION	PRESTATAIRE	MONTANT ANNUEL
Fourniture EPI	ELIS	47 900 €
Reprise papiers / Cartons / JRM	Loca Recuper	40 000 €
Transport verre	Fontan	37 900 €
Gardiennage déchèterie	OSS	126 000 €
Reprise traitement bois	Loca Recuper	49 700 €
Collecte traitement DMS	SNAM + Chimirec Delvert	29 200 € + 28 400 €
Reprise emballages souillés	Snam	7 300 € + 14 000 €
Transport + tri des emballages	SVL - Brangeon	1 117 800 €
Traitement + Transport DMA	Groupe Séché - VPO - SVO / STIM	2 378 700 €

En 2012, 2 274 mandats et 433 titres ont été traités avec un bilan en terme de délai global de paiement détaillé dans le tableau ci-après :

Délai moyen des mandatements - en jours

	Délais mandatement	Délais trésorerie
Délai moyen mandatement	12	2
Délai réglementaire 2011	20	10



7.4 Montant annuel des dépenses et recettes

Compte administratif 2012 des la Régie des Déchets Ménagers

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2012	% RÉALISÉ
Charges à caractère général	6 739 634 €	6 427 790,98 €	95,37 %
Charges de personnel	5 459 154 €	5 320 554,50 €	97,46 %
Dotations aux amortissements	1 671 600 €	1 671 304,42 €	99,98 %
Autres dépenses (intérêts emprunts, virement section investissements)	3 820 212 €	133 006,23 €	3,48 %
TOTAL	17 690 600 €	13 552 656,13 €	76,61 %
RECETTES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2012	% RÉALISÉ
Subvention et participations (aides emplois avenir, CEC, éco-emballages, REP,...)	960 000 €	1 563 466,52 €	162,86 %
TEOM	12 489 737 €	12 589 135 €	100,80 %
Prestations services extérieurs (vente produits issus collecte sélective, redevance spéciale)	2 156 000 €	2 447 654,50 €	113,53 %
Autres recettes (quote-part, subventions, annulations, résultat...)	2 084 863 €	192 224,21 €	9,22 %
TOTAL	17 690 600 €	16 792 480,23 €	94,92%
RÉSULTAT 2012		3 239 824,10 €	

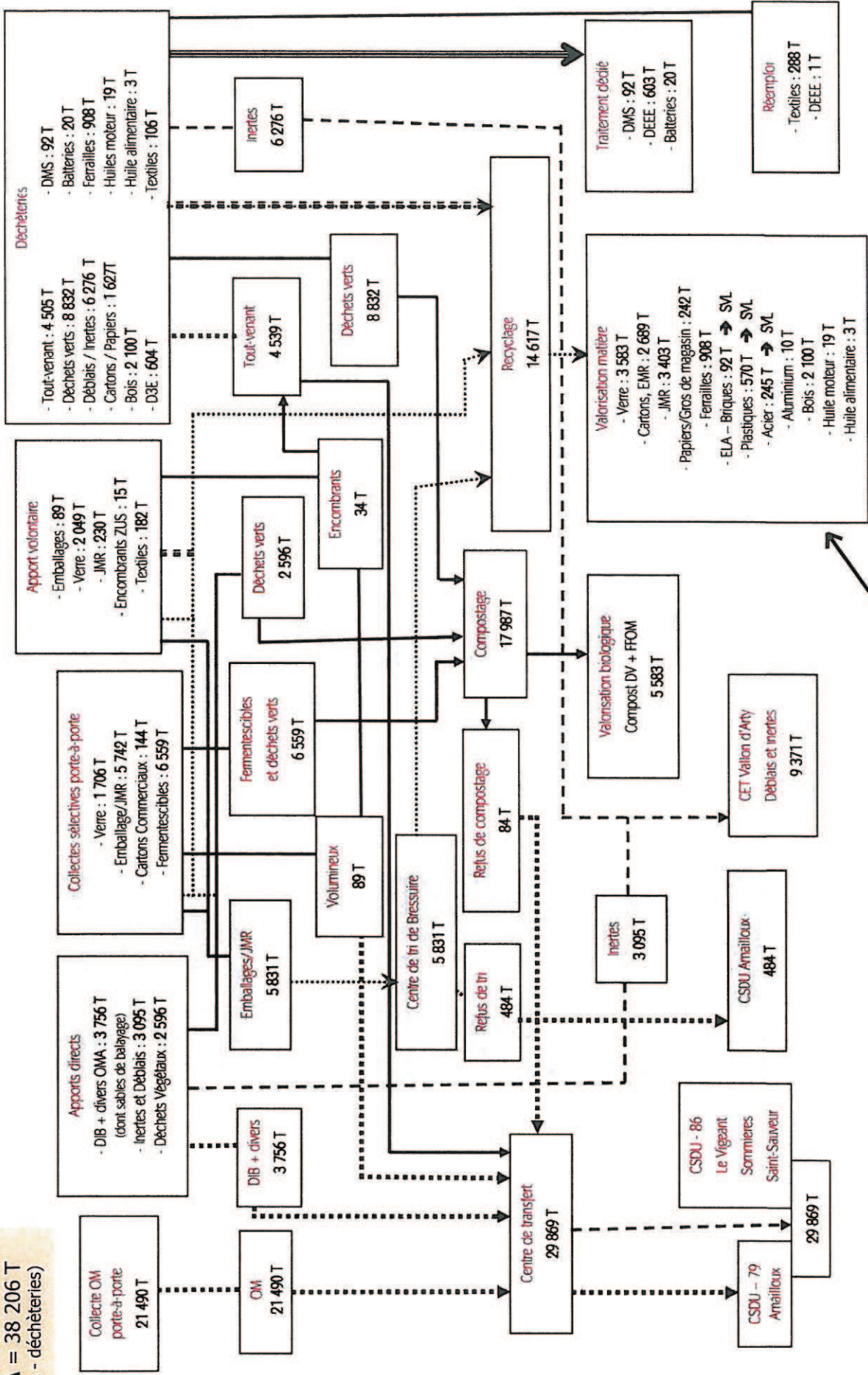
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2012	% RÉALISÉ
Études et terrains	748 882,92 €	19 704 €	2,63 %
Matériel de transport	1 077 198,88 €	171 512,90 €	15,92 %
Autres Matériels	194 452,12 €	113 901,89 €	58,58 %
Travaux, agencements, installations	7 816 958,95 €	1 160 281,62 €	14,84 %
Subventions d'équipement	40 040,40 €	16 611,60 €	41,49 %
Autres, remboursement d'emprunts...	2 079 056 €	58 979,01 €	2,84 %
TOTAL	11 956 589,27 €	1 540 991,32 €	12,89 %
RECETTES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2012	% RÉALISÉ
Amortissements	1 671 600 €	1 746 727,26 €	104,49 %
FCTVA	535 000 €	301 277,81 €	56,31 %
Subventions	88 656 €		0 %
Réserves + Dotations	2 883 044,48 €	2 883 044,48 €	100 %
Résultat d'investissement reporté	3 030 176,79 €	-	-
Autofinancement	3 748 112 €	-	-
TOTAL	11 956 589,27 €	4 931 049,55 €	41,24 %
RÉSULTAT : besoin de financement		3 390 058 €	

ANNEXES

SYNOPTIQUE DÉCHETS

ANNÉE 2012

DMA = 63 298 T
(tout sauf apports directs)
OMA = 38 206 T
(DMA - déchèteries)



Valorisés : DV + FFOM entrantes = 17 903 T (hors refus)

14 589 T dont
- aval Bressuire et autres filières = 13 677 T
- DEEE + batteries + textiles = 912 T

Synthèse DÉCHETS

ANNÉE 2012

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

DES ORDURES MÉNAGÈRES

SYNTHÈSE 2012

Avec 149 agents permanents, contractuels et statutaires, le service gère en régie directe, les collectes, les collectes sélectives, les déchèteries. Le tri, les transports et le traitement des déchets ultimes sont assurés par des prestataires dans le cadre de marchés publics.

Partant du principe que le déchet le plus facile à traiter est celui qui n'est pas produit, la CAN a mis en œuvre un important programme de prévention des déchets en développant le compostage individuel et en adhérant au Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD).

La prévention

La CAN a distribué un kit prévention / tri à l'ensemble des usagers en fin d'année, regroupant un stop pub, une réglotte de tri et un guide du tri, en même temps que le calendrier de collecte.

Le compostage individuel

Aujourd'hui, l'ensemble des usagers en habitat individuel a la possibilité de valoriser ses biodéchets.

Les couches lavables

Les subventions apportées par la CAN permettent de diminuer le coût d'acquisition pour les jeunes enfants, ce qui rend leur utilisation économiquement intéressante et justifiée au niveau environnemental et sanitaire.

Les collectes

La collecte du verre est fiabilisée et sécurisée par l'acquisition d'une benne à chargement gravitaire.

Des points de rapprochement et de regroupement des bacs de collecte ont été positionnés sur l'ensemble des communes.

La collecte des volumineux est organisée à la demande sur l'ensemble du territoire de la CAN.

Les déchèteries

La déchèterie du Vanneau-Irleau est en cours de réaménagement. Les travaux ont dû être interrompus en raison des intempéries. A terme, cette déchèterie offrira des services équivalents aux plus importantes déchèteries de la CAN.

Mise en service de la plateforme de déchargement au sol des déchets verts et inertes sur le Vallon d'Arty dans le cadre des travaux d'aménagement de la nouvelle entrée.

Le traitement des déchets

La CAN expédie les deux tiers de ses déchets ultimes sur le centre de stockage d'Amailloux dans les Deux Sèvres, le tiers restant étant dirigé vers le centre du Vigeant (86).

Traitement 2012 en tonnes	
Enfouissement	29 869
dont transfert direct	3 756
Déchets compostables	17 987
Recyclables traités	15 528

Les objectifs du Grenelle

La baisse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées (déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire y compris les fermentescibles) atteint déjà 6,1 % depuis 2008, pour un objectif réglementaire de 7 % en 2013.

Les taux de recyclages sont déjà supérieurs ou égaux à ceux attendus par la loi :

- taux de recyclage global de 51,3 % (pour 45 % attendus en 2015) ;
- emballages : 18,4 kg/hab/an (pour 18 kg/hab/an attendus en 2012) ;
- verre : 34,8 kg/hab/an (pour 35 kg/hab/an attendus en 2012).

Les tonnages de déchets non dangereux enfouis ont baissé de 5,4 % par rapport à 2008.

Les indicateurs financiers de la Régie des Déchets Ménagers

La Régie des Déchets Ménagers gère un budget annexe dont les recettes sont issues principalement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les taux n'ont pas évolué depuis 2009.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT

28, rue Blaise Pascal
BP 193
79006 NIORT CEDEX

Tel. : 05-49-78-91-30

Fax : 05-49-78-91-70

www.agglo-niort.fr

RÉGIE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tel. : 05-17-38-80-93

Fax : 05-17-38-79-29

 N° Vert 0 800 33 54 68

